

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

N° 166969/90/051120240602



L'attestation de conformité est émise au nom de l'opérateur ci-après audité par ECOCERT S.A.S :

SC CEMROM SA SA

str. Industiala, 907085, Com. Corbu - Roumanie

ECOCERT S.A.S confirme que les produits suivants sont utilisables en agriculture biologique conformément aux conditions spécifiques prévues au programme :

UE - Attestation d'Intrants

Règlements (UE) n°2018/848 et n°2021/1165



Pour les catégories de produits suivantes :

ENGRAIS ET AMENDEMENT

Attestation de conformité délivrée le 5 novembre 2024

ECOCERT S.A.S

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'ISLE JOURDAIN
+33 5 62 07 34 24 - service.intrants@ecocert.com - www.intrants.bio
Capital 300 000 € - TVA Intracommunautaire n° FR 78 897 812 137

Cette attestation de conformité est valide jusqu'au 31 mars 2026

SC CEMROM SA SA

UE

Produits couverts :

PRODUITS
ENGRAIS ET AMENDEMENT
> Agrosulf Granulat

Attestation de conformité délivrée le 5 novembre 2024

ECOCERT S.A.S

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'ISLE JOURDAIN

+33 5 62 07 34 24 - service.intrants@ecocert.com - www.intrants.bio

Capital 300 000 € - TVA Intracommunautaire n° FR 78 897 812 137

**Cette attestation de conformité est valide
jusqu'au 31 mars 2026**

*Les produits cités dans la présente attestation ne sont PAS CERTIFIÉS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, mais sont attestés être UTILISABLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE au sens du programme cité ci-dessus.
Seule la version électronique disponible au lien suivant www.intrants.bio fait foi.*